

Demande déposée le 07/07/2023	
Par :	Monsieur GARRIGUE Erwan
Demeurant à :	3289 route de Parigné le Pôlin 72210 ROËZÉ-SUR-SARTHE
Sur un terrain sis à :	3289 route de Parigné le Pôlin 72210 ROËZÉ-SUR-SARTHE
Cadastré :	253 F 810
Nature des Travaux :	Création d'une ouverture et changement de fenêtres

N° DP 072 253 23 Z0028

Affiché le
08/08/2023

Destination : Habitation

Le Maire de la Commune de Roëzé-sur-Sarthe,

Vu la déclaration préalable présentée le 07/07/2023 par Monsieur GARRIGUE Erwan,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/01/2019,
Vu le Règlement du Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation (PPRNI) de la Sarthe Aval approuvé par arrêté préfectoral le 26/02/2007,
Vu l'avis favorable du Maire,

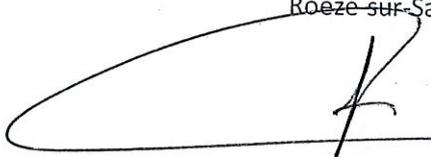
CONSIDERANT que la parcelle cadastrée F 810 est concernée par le risque d'inondation de la rivière La Sarthe, en zone réglementaire moyenne – secteur rural,

CONSIDERANT que le projet de création d'une ouverture et le changement de fenêtres n'est pas réglementé par le PPRNI de la Sarthe Aval,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : Les travaux décrits dans la demande susvisée **PEUVENT ÊTRE ENTREPRIS**.

Roëzé-sur-Sarthe, le 03 août 2023




Le Maire, Mme Catherine TAUREAU

Date d'affichage du dépôt : 12/07/2023

Transmis à la Préfecture le : 07/08/2023

Notifié au pétitionnaire le :

OBSERVATION :

La mise en œuvre des travaux devra strictement se conformer au projet autorisé par le présent arrêté. Toute modification souhaitée, avant le début des travaux ou en cours de chantier, devra faire l'objet d'une nouvelle demande préalable.